

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****SURPASS STREAMLINE****Stent intracrânien auto-expansible à largage
contrôlé (dit stent flow diverter)****Avis de radiation****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 5 décembre 2023**

Faisant suite à l'examen du 5 décembre 2023, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 5 décembre 2023

**Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du
code de la sécurité sociale :**

La Société STRYKER France SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus les références de SURPASS STREAMLINE détaillées dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent leur radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ces références sont inscrites sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Références à radier
3133204	Endoprothèse pour embolisation, STRYKER, SURPASS STREAMLINE, diam 3,00	M003100FPP0: 3x15 mm M003101FPP0: 3x20 mm M003102FPP0: 3x25 mm
3123737	Endoprothèse pour embolisation, STRYKER, SURPASS STREAMLINE, diam 4,00	M003115FPP0: 4x15 mm M003110FPP0: 4x20 mm M003111FPP0: 4x25 mm M003112FPP0: 4x30 mm M003113FPP0: 4x40 mm M003114FPP0: 4x50 mm
3140405	Endoprothèse pour embolisation, STRYKER, SURPASS STREAMLINE, diam 5,00	M003124FPP0: 5x20 mm M003120FPP0: 5x25 mm M003121FPP0: 5x30 mm M003122FPP0: 5x40 mm M003123FPP0: 5x50 mm

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif

SURPASS STREAMLINE, 5 décembre 2023

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr



Développer la qualité dans le champ
sanitaire, social et médico-social